



|                                   |                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de Convocation<br>07/09/2021 | L'an deux mille vingt et un<br>Le mardi 14 septembre à 18 heures 30<br>Le Conseil municipal                                                                                                                        |
| Date d'affichage<br>07/09/2021    | légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes<br>sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire<br>Etaient présents: B.KARPOFF - C.DUBOIS – L.FLEURY adjoints<br>N.ALMEIDA – T.DAVID -C.VARNIER SEGARD |
| En exercice 11                    |                                                                                                                                                                                                                    |
| Présents 07                       | Formant la majorité des membres en exercice                                                                                                                                                                        |
| Votants 10                        | Absents : R.FAVIER (Pouvoir à N.THEBAULT) – JP.SPENNEL<br>(Pouvoir à B.KARPOFF) – MJ.BOURILLON (Pouvoir à L.FLEURY)<br>D.CASSAND                                                                                   |

Mme Carole VARNIER SEGARD a été élue secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 :**

Le procès-verbal est adopté à la majorité et une abstention (L.FLEURY car absent lors du dernier conseil)

Mme le Maire fait le point sur les sujets suivants :

- Soirée estivale du 10 juillet : une centaine de personnes ont visité le gîte communal, environ 70 repas réservés. Mme le Maire remercie les personnes qui ont participé à l'organisation de cette journée.
- Ecole : une rampe d'accès PMR a été installée à l'entrée de la salle de classe. Le sol et la peinture ont été refaits durant l'été. Un livret d'accueil a été créé pour les parents dont l'enfant rentre à l'école.
- Relais assistantes maternelles : 1 mardi sur 2 à la salle des fêtes, une puéricultrice sera présente pour apporter un accompagnement aux parents.
- YOGA : reprise tous les mardis soirs à 19h30 à la salle des fêtes.
- Gym séniors : reprise le mercredi à 11h à partir du 22 septembre.
- Quand le sport s'invite chez vous : la commune s'inscrit de nouveau à ce programme piloté par l'IRMS (institut régional du sport et de la santé) en partenariat avec la communauté de communes du Vexin Normand. Il consiste dans le prêt d'un vélo d'appartement et de bâtons de marche. Un bilan est réalisé en début et fin de programme.
- Théâtre : vendredi 8 octobre par la compagnie du silence.
- Journées du patrimoine : visite de l'église le dimanche 19 septembre avec une représentation de la chorale du Vexin suivi d'un verre de l'amitié.
- Octobre rose : le 22 octobre à l'église, en partenariat avec l'hôpital de Gisors, organisation d'une conférence sur le dépistage du cancer du sein suivi d'un verre de l'amitié et d'un concert.
- Volontaire territorial administratif : Esther COTELLE a été recrutée en tant que chef de projet pour le développement de l'Atelier (ferme des Gruchets).
- Rendez-vous notaire le 1<sup>er</sup> octobre pour la vente du terrain communal.
- Encombrants : passage fin octobre ou début décembre.
- Poubelles : le syndicat de gestion des ordures ménagères a décidé de modifier le jour de ramassage des poubelles posant des difficultés pour les résidences secondaires. Une demande de retour au lundi a été faite auprès du président, sans succès jusqu'à ce jour.
- Travaux fibre : des réserves ont été signalées pour malfaçons, panneaux détériorés, bordures enlevées et manque d'enrobé.



- Transport scolaire : Mme le Maire rappelle que lors du vote du budget a été reconduit le principe du remboursement à 100 % du transport scolaire aux parents.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 ET ADMISSION EN NON VALEUR**

Mme le Maire propose de prévoir un budget supplémentaire pour l'aménagement du gîte et pour des admissions en non-valeur de titres irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la décision modificative budgétaire n° 2 suivante:

#### **Fonctionnement**

|                |        |
|----------------|--------|
| Article 615221 | - 70 € |
| Article 6541   | + 70 € |

#### **Investissement**

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| Article 2135 (op 10132) | - 3 000 € |
| Article 2188 (op 10132) | + 3 000 € |

### **REMBOURSEMENT DE FRAIS :**

Considérant que certains paiements ne peuvent pas être réglés par mandat administratif;

Vu le descriptif des dépenses engagées; Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide:

- De rembourser Mme le Maire pour les frais engagés à hauteur de 285, 71 €.
- De rembourser Mme Caroline DUBOIS, Maire-adjointe, pour les frais engagés à hauteur de 223, 25 €.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT LA NORMANDE (repas cantine):**

Mme le Maire informe le conseil municipal que la convention de fourniture de repas pour la cantine avec la Normande arrive à échéance au 31 août 2021. Après présentation de la nouvelle convention, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler la convention avec La Normande au prix de 3,422 € TTC le repas livré pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction sans que sa durée totale puisse excéder quatre ans.

Un projet est à l'étude pour la création d'une cuisine centrale à Gisors.

### **CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE PROJET ET REMUNERATION:**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2021 autorisant Mme le Maire a demandé le recrutement d'un volontaire territorial administratif en charge du développement de la ferme des Gruchets; Vu l'offre d'emploi publiée sur le site de l'ANCT et sur le site d'emploi territorial; Vu les entretiens avec les potentiels candidats;

Vu la participation de l'Etat d'un montant forfaitaire de 15 000 €;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

-La création d'un emploi permanent de chargé de projet, non titulaire, pour une durée de 18 mois dans le grade d'adjoint administratif territorial.

-La personne sera classée à l'échelon 8 de la grille indiciaire d'adjoint administratif territorial et rémunérée sur la base de l'indice brut 378 majoré 348.



### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE:**

Le Centre de Gestion a lancé un appel d'offres pour les communes affiliées. Après consultation des résultats, le Conseil Municipal décide de souscrire le contrat d'assurance statutaire du personnel communal auprès de la société retenue par le Centre de Gestion (SOFAXIS).

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MEDECINE PREVENTIVE:**

Madame le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéas) autorise les Centres de gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après.
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

### **MISE A DISPOSITION D'UN REFERENT SIGNALEMENT PAR LE CENTRE DE GESTION:**

Vu le nouvel article 6 quater A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires prévoyant que « les administrations, collectivités et établissements publics (...) mettent en place, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat, un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Vu la proposition du centre de gestion d'un service mutualisé répondant aux exigences induites par la réglementation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'autoriser Mme le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un référent signalement avec le centre de gestion de la fonction publique de l'Eure.

### **CREATION DE LA RUE DE LA RAPEE:**

Mme le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). Une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également le déploiement de la fibre optique.

Cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT attribuant la compétence au conseil municipal pour la dénomination et le numérotage des voies communales;

Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer un nom de rue au chemin vicinal n°34 ter;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- De dénommer le chemin vicinal n°34 ter rue de la Rapée et d'attribuer les numéros 2 et 4 aux propriétés de cette rue.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Mme Carole VARNIER SEGARD demande la pose d'une affiche et de petits pots aux abords de l'église afin de récolter les mégots qu'elle ramasse en grande quantité

- M. Thierry DAVID alerte sur la dangerosité du carrefour rue des gruchets et la route menant à



Saint Paër dans le haut du village, il y a très peu de visibilité et la priorité à droite est très peu respectée. Mme le Maire propose de mener une réflexion lors d'une commission sécurité.

- Mme Carole VARNIER SEGARD informe le conseil de son prochain départ en octobre et remercie l'ensemble du conseil municipal et le personnel communal pour ces 2 années passées au sein du conseil municipal.

La séance est levée à 20h20.